

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 5 avril 2024

Signature de la convention de partenariat entre le ministère des Armées et la région Bretagne

- **Signature de la convention de partenariat entre le ministère des Armées et la région Bretagne, le 4 avril 2024, en appui notamment de la coopération développée avec la Direction générale de l'armement (DGA), l'Agence de l'innovation de défense (AID) et le Commandement de la cyberdéfense (COMCYBER)**
- **Quatre objectifs structurants : la consolidation des activités militaires locales ; le soutien aux acteurs et entreprises régionaux de la Base industrielle et technologique de défense (BITD) ; la reconnaissance de la place de la Bretagne et de son écosystème dans le numérique de défense ; et le renforcement de la cohésion nationale autour des forces armées.**

Le 4 avril 2024, le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, et le président de la région Bretagne, Loïg Chesnais-Girard, ont signé la convention « armées – territoire » entre le ministère et la région.

Cette convention, essentiellement axée sur des enjeux de développement économiques partagés, permettra de renforcer la contribution de la Bretagne aux défis de la souveraineté et de la sécurité nationales, ainsi que le lien, déjà fort, entre la nation et son armée dans cette région.

La convention poursuit quatre objectifs majeurs.

Elle vise d'abord à conforter l'ancrage des activités militaires en Bretagne en développant des partenariats avec l'ensemble de l'écosystème régional, en vue de faciliter leurs activités de défense dans des domaines clefs (sous-traitance, recherche et innovation, ressources humaines).

Elle permettra également de soutenir les acteurs locaux de la BITD en développant toutes formes de partenariats leur permettant de renforcer leurs activités (programmes de recherche duale, projets collaboratifs autour de projets innovants, accès facilité aux plateformes technologiques de la défense, lien renforcé avec les grands programmes de défense).

Elle prévoit également de renforcer le soutien à l'engagement de la Bretagne comme acteur majeur du numérique de défense, de la cyberdéfense et de la cybersécurité, en cohérence avec le volet correspondant de la Loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030. Ainsi, une nouvelle impulsion sera donnée au Pôle d'excellence cyber (PEC), créé conjointement en 2014, et un partenariat stratégique autour des enjeux de l'intelligence artificielle sera développé.

Plus largement, cette convention contribuera également au renforcement de la cohésion autour des forces armées, par des actions en faveur de l'attractivité de la région pour les personnels du ministère et la promotion de l'esprit de défense dans la région (réserve opérationnelle, réserve citoyenne, lien avec la jeunesse, etc.).

Cette nouvelle convention s'inscrit dans une volonté durable du ministère de développer, avec chaque territoire, des synergies similaires pour favoriser la cohésion et la résilience de la nation.

« La défense de notre pays est profondément ancrée en Bretagne. Avec nos industries et nos forces armées, c'est un territoire qui œuvre pour notre souveraineté. En signant cette convention, le ministère des Armées illustre les liens forts qui l'unissent à la Bretagne », Sébastien Lecornu, ministre des Armées.

« La signature de cette convention renforce encore une fois le lien entre la Bretagne et les Armées. Cyber, intelligence artificielle, quantique, bases militaires, industries de défense... La Bretagne contribue activement à l'autonomie stratégique de la France et de l'Europe », Loïg Chesnais-Girard, président de la région Bretagne.

Contacts media :

Odile BRULEY
Service presse - conseil régional de Bretagne
odile.bruley@bretagne.bzh
06 76 87 49 57

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense**

DICoD

Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15